

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 31 (1886)
Heft: 8

Artikel: Gestion militaire fédérale en 1885
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXI^e Année.

N^o 8.

15 Août 1886

Gestion militaire fédérale en 1885.

Le rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1885 contient d'intéressants renseignements sur la marche de notre organisation militaire durant l'année écoulée. Nous en extrayons, comme nous l'avons fait ces années dernières, les données qui nous paraissent devoir le mieux mériter l'attention de nos lecteurs.

Voici d'abord la liste des *lois, ordonnances, instructions et règlements* adoptés pendant l'année, en exécution de la loi sur l'organisation militaire :

Arrêté fédéral concernant l'introduction définitive du règlement d'administration pour l'armée suisse, du 27 mars 1885.

Arrêté fédéral concernant l'acquisition de la place d'armes de Frauenfeld, du 22 décembre 1885.

Ordonnance concernant les indemnités d'équipement aux officiers et aux adjudants-sous-officiers, du 9 janvier 1885.

Ordonnance concernant les contrôleurs d'armes des divisions, du 20 janvier 1885.

Arrêté approuvant les états d'équipement des caisses de cordonnier et de tailleur, du 23 janvier 1885.

Arrêté concernant les cibles d'infanterie I à IV, du 10 février 1885.

Arrêté modifiant le § 7 (chaussure) du règlement d'habillement, du 24 février 1885.

Arrêté concernant l'ordonnance pour les voitures de guerre des troupes d'administration, du 9 mars 1885.

Ordonnance concernant la remise et la vente des cartes topographiques suisses, du 7 avril 1885.

Arrêté concernant l'ordonnance sur les mortiers de 12 cm. et sur les chars de transport de la munition des mortiers et des canons de 12 cm., du 14 avril 1885.

Ordonnance sur le remboursement de la taxe militaire payée pour service manqué, lorsque ce dernier a été fait subséquentement, du 24 avril 1885.

Ordonnance concernant la nomination et la promotion des officiers et des sous-officiers, du 24 avril 1885.

Arrêté concernant la dragonne des sabres d'officiers, du 27 juin 1885.

Arrêté concernant l'emploi des chevaux de cavalerie en cas d'incendie, du 7 octobre 1885.

Arrêté concernant l'ordonnance sur les canons frettés de 12 cm., du 9 octobre 1885.

Règlement sur les transports militaires par les chemins de fer et par les bateaux à vapeur, du 3 novembre 1885.

Arrêté réduisant le délai fixé pour la conservation des effets militaires restitués, du 19 novembre 1885.

Arrêté concernant le premier supplément à l'ordonnance sur les fusils et les carabines à répétition, modèle de 1881, du 4 décembre 1885.

Ordonnance pour le fusil Peabody.

Manuel sur la connaissance et l'hygiène du cheval, édition allemande.

Arrêté concernant l'armement des sergents-majors du génie.

Formulaires pour la comptabilité et les rapports, d'après le nouveau règlement d'administration.

Il a, en outre, été préparé un projet d'un nouveau code pénal militaire et un projet de révision de l'ordonnance sur la visite et la réforme des militaires.

Etaient en voie d'élaboration :

Nouveau manuel pour officiers d'artillerie.

Révision du règlement sanitaire, chapitres I à III.

Révision de l'ordonnance sur les voitures de guerre d'infanterie.

Projet de loi sur l'organisation du landsturm (loi maintenant adoptée).

L'école de brigade et de régiment d'infanterie.

Le résultat général de la *visite sanitaire* est le suivant :

		Propres au service.	Ajournés.	Impropr.	Total.
1885	Recrues . . .	14,986	6,173	9,553	30,712
	Incorporés . . .	1,556	613	3,475	5,654
Total		16,552	6,786	13,028	36,366
1884 . . .	Total	16,057	6,729	13,101	35,887

On a ainsi déclaré propres au service :

	1885	1884
Recrues	48,8 %	48,4 %
Incorporés	27,7 %	26,4 %

Le nombre total des recrues déclarées aptes au service a été de 14,986 hommes contre 14,888 en 1884.

Les résultats de la visite sanitaire des recrues en 1884 ont été soumis pour la première fois à un travail de statistique très détaillé, par les soins du bureau fédéral de statistique. Si ce travail ne peut pas être considéré comme ayant épuisé le sujet au point de vue mi-

litaire, il a néanmoins une grande valeur pour la démographie. Il est contenu dans la LXXII^e livraison de la statistique de la Suisse.

La marche du *recrutement* a été régulière et toutes les opérations se sont faites dans les délais prescrits, grâce au concours empressé et bien entendu de tous les organes. Dans les arrondissements de la III^e, IV^e et, en partie, de la VIII^e division, le nombre des recrues d'infanterie est encore toujours insuffisant, ce qui doit être attribué, d'une part, aux émigrations définitives et périodiques, et, d'autre part, à des circonstances que l'autorité militaire ne peut pas changer, mais qui ont une influence sur le développement physique des populations.

Dans les armes spéciales, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui se recrutent plus facilement ; l'affluence n'est toujours la même que dans l'artillerie.

Dans la cavalerie, c'est une diminution que l'on constate, au lieu de l'augmentation que l'on espérait obtenir d'un équipement plus élégant. Le nombre des trompettes qui prennent des chevaux de la Confédération est si minime qu'il ne suffit pas pour en maintenir l'effectif réglementaire au complet. Pour remédier à cet inconvénient, on a recruté pour 1886 un certain nombre de trompettes dans la cavalerie, qui ne pouvaient pas s'engager à garder un cheval leur appartenant. Il a fallu monter ces trompettes selon les prescriptions de l'art. 42 du règlement d'administration et, si possible, de l'article 202 de la loi militaire ; dans ce dernier cas, ce sont des tiers qui ont dû se charger des chevaux de la Confédération.

Comme cela a eu lieu en automne 1884, pour le recrutement de 1885, on a fait établir pour celui de 1886, la proportion dans laquelle les recrues sont réparties, suivant leur éducation scolaire, entre les différentes armes.

Il résulte du tableau de cette répartition que les recrues de la 1^{re} et de la 2^e classes, qui ont obtenu le meilleur résultat dans les examens pédagogiques, sont réparties dans la proportion suivante entre les différentes armes :

47,7	%	»	l'infanterie,
77,6	%	»	la cavalerie,
69,1	%	»	l'artillerie,
67,3	%	»	le génie,
70,1	%	»	les troupes sanitaires, et
63,6	%	»	les troupes d'administration.

Si la proportion est moins favorable pour l'infanterie, il ne faut pas perdre de vue que la répartition des recrues entre les différentes armes ne se fait pas seulement en tenant compte de leur instruction scolaire, mais bien aussi de leur taille et de leur profession. Ainsi, par exemple, à l'exception d'un chiffre pour cent minime, toutes les recrues ayant jusqu'à 1^m,60 de taille doivent être attribuée à l'infanterie, parce qu'on ne pourrait pas les employer dans les autres

armes, en raison de leur taille. De plus, on ne peut admettre dans les armes techniques, dans le service d'administration et dans celui de santé que des hommes exerçant des professions qui justifient entièrement leur incorporation ; dans ces circonstances, ce sont des hommes perdus d'avance pour l'infanterie.

Dans la cavalerie, il existe en outre des circonstances qui ne s'appliquent pas aux autres armes.

Les 14,986 recrues de 1886 ont été réparties comme suit dans les différentes armes :

Infanterie	11,386 hommes.
Cavalerie	312 »
Artillerie	1,962 »
Génie	782 »
Troupes sanitaires	445 »
Troupes d'administration	99 »

13,279 recrues, soit le 91,65 % ont reçu leur instruction en 1885.

Effectif de l'armée fédérale. Le personnel des batteries de montagne de l'élite qui, à son passage dans la landwehr, avait été transféré dans les colonnes de parc, a de nouveau été réintégré l'année dernière dans son arme primitive. Cette mesure, qui a été approuvée par l'Assemblée fédérale, a permis de disposer du personnel nécessaire pour deux batteries de montagne de landwehr.

Ces deux nouvelles unités tactiques ont été attribuées aux cantons des Grisons et du Valais, ensorte que ces cantons fournissent chacun à l'armée deux batteries de montagne qui, à l'avenir, feront leur cours de répétition avec le matériel actuellement disponible.

A l'exception de cette innovation, il n'y a rien eu de changé au nombre et à l'effectif des autres corps.

L'effectif des compagnies d'administration avait été fixé beaucoup trop bas dans l'origine ; or, comme les hommes commencent maintenant à passer à la landwehr, il se produira dans l'effectif de nouvelles lacunes qui ne pourront être comblées que par une augmentation correspondante.

L'augmentation de l'effectif de contrôle de l'élite provient essentiellement d'un recrutement plus soigneux et de la diminution du nombre des hommes incorporés qui se présentent à la visite sanitaire et qui sont déclarés impropres au service.

L'état de la landwehr restera le même aussi longtemps que tous les corps n'auront pas fait leur premier service et passé à la première réforme. Il en sera de même aussi longtemps que les classes d'âge, passant à la landwehr, ne seront pas plus fortes.

L'effectif de contrôle de l'armée était le suivant au 1^{er} janvier 1886 :

A. *Elite.*

1. Par division :	Effectif	Etat effectif	
	réglementaire.	1886.	1885.
I ^{re} division	12,717	15,553	15,409
II ^e »	12,717	14,690	14,612
III ^e »	12,717	12,277	11,918
IV ^e »	12,717	12,666	12,200
V ^e »	12,717	14,437	14,072
VI ^e »	12,717	16,120	15,593
VII ^e »	12,717	16,131	15,950
VIII ^e »	12,717	12,560	12,513
Officiers et troupes ne faisant pas partie des divisions	2,104	2,385	2,340
Officiers et secrétaires d'état-major, à teneur de l'article 58 de l'orga- nisation militaire	—	360	321
Total	103,840	117,179	114,928

2. Par armes :	Effectif	Etat effectif	
	réglementaire.	1886.	1885.
Etat-major général et section des chemins de fer	54 ¹	65	62
Officiers judiciaires	44	38	34
Infanterie	75,878	84,046	82,795
Cavalerie	3,412	2,861	2,920
Artillerie	14,486	17,635	17,177
Génie	4,864	6,543	6,167
Troupes sanitaires	4,484	4,696	4,561
Troupes d'administration	618	1,295	1,212
Total	103,840	117,179	114,928

B. *Landwehr.*

Par armes :			
Etat-major général	—	11	14
Infanterie	75,785	68,741	70,681
Cavalerie	3,396	2,557	2,502
Artillerie	7,970	8,935	8,893
Génie	4,848	2,111	2,139
Troupes sanitaires	2,938	1,457	1,405
Troupes d'administration	527	234	192
Total	95,464	84,046	85,826

¹ Le chiffre des officiers de la section des chemins de fer n'est pas fixé par la loi et ne figure dès lors pas ici.

L'effectif du *personnel d'instruction* est le suivant :

	Réglementaire.	A fin 1885.
Infanterie . . .	111 hommes.	108 hommes.
Cavalerie . . .	16 »	13 »
Artillerie . . .	37 »	36 »
Génie	10 »	9 »
Sanitaire . . .	10 »	8 »
Administration .	3 »	3 »
Total	187 hommes.	177 hommes.

L'augmentation des instructeurs d'infanterie provient de ce que, depuis l'année dernière, le nombre des instructeurs tambours a été porté de 4 à 8.

Quelques places vacantes dans la cavalerie n'ont pas été repourvues, en sorte que le crédit disponible a été utilisé pour former de jeunes instructeurs.

MM. les instructeurs d'arrondissement des II^e et V^e divisions, MM. les colonels Jacob Salis et Albert Stadler, ainsi que M. le major Pfund, instructeur de 1^{re} classe du génie, ont obtenu leur démission en tout honneur et avec remerciements pour les services rendus.

Les rapports d'inspection des écoles, ainsi que ceux transmis sur l'activité du personnel d'instruction, constatent que ce personnel se perfectionne toujours davantage, qu'il fait preuve de beaucoup de zèle et qu'il se comporte convenablement et avec tact vis-à-vis de la troupe.

Le rapport fédéral s'étend longuement ici sur les progrès réalisés en matière d'instruction militaire préparatoire. Il constate d'abord que les rapports des cantons sur l'instruction donnée pendant l'année scolaire 1884-85 n'ont jamais été aussi complets que cette année, car il n'y a eu que trois cantons (Lucerne, Soleure et Tessin) qui n'aient pas donné les renseignements demandés par l'une des rubriques du formulaire.

Il ajoute que ces rapports ne contiennent pas seulement une image fidèle de l'état actuel de la gymnastique scolaire, mais qu'on peut constater aussi que son développement est en progrès. C'est en particulier le cas pour les cantons de Glaris, Appenzel Rh. Ext., Vaud et Valais, qui ont été longtemps en retard dans l'exécution consécutive de l'instruction préparatoire, parce qu'elle leur avait suscité de grandes difficultés.

Nous ne pouvons entrer dans les renseignements détaillés que renferme sur ce sujet le document que nous analysons. Bornons-nous à dire que, s'il reste encore beaucoup à faire pour arriver au résultat désiré, la plupart des cantons ont pris des mesures

énergiques pour que l'enseignement de la gymnastique dans les écoles soit répandu partout.

Cours d'instruction. Il y a eu cette année deux *cours d'état-major général* et un cours pour secrétaires d'état-major.

Le premier cours d'état-major a duré 10 semaines. Il a été suivi par 19 officiers de différentes armes, savoir 10 d'artillerie, 6 d'infanterie, 2 de cavalerie et 1 du génie. A la fin de cette école, 6 de ces officiers ont été admis dans l'état-major général.

Le département militaire estime qu'on ne devrait y admettre que d'anciens officiers de troupes, ayant déjà commandé une unité tactique, car, dit-il, ainsi que l'expérience l'a prouvé, il n'est pas facile de réintégrer, quelques années après, les officiers de l'état-major général dans le service des troupes. Sous l'organisation actuelle, le corps de l'état-major général est relativement peu favorisé ; en revanche, il a un temps de service très prolongé, ensorte qu'il y a peu d'officiers, à partir du grade de capitaine, disposés à entrer dans le corps de l'état-major général. L'affluence des premiers lieutenants est, au contraire très grande, mais il n'y en a jamais qu'un petit nombre qui peuvent être admis dans le corps de l'état-major général.

Le second cours d'état-major général a duré quatre semaines et était spécialement destiné à perfectionner les officiers appartenant à l'état-major général pour leur service spécial, dans l'étude des opérations et dans les reconnaissances du pays. Il a consisté en un cours préparatoire de 8 jours à Bulle, conjointement avec la reconnaissance. Ce cours a été suivi par 15 officiers de l'état-major général (5 lieutenants-colonels, 3 majors, 7 capitaines) et par 1 major de troupes d'administration.

Le cours pour secrétaires d'état-major a eu lieu, comme d'habitude, au mois de mars, avec une durée de 3 semaines. Il a été suivi par 15 sous-officiers et soldats, qui ont pu être brevetés ensuite en qualité de secrétaires d'état-major.

Pour les travaux de subdivision de l'état-major général, on avait appelé, pendant un temps plus ou moins prolongé, 11 officiers de l'état-major général et 9 officiers de la section des chemins de fer. Ces travaux augmentent chaque année d'étendue et d'importance, et ils servent à l'instruction principale de l'état-major général et, en particulier, à celle des officiers de la section des chemins de fer qui appartiennent au service de l'exploitation.

8 officiers de l'état-major général et de la section des chemins de fer ont été commandés pour des travaux particuliers en dehors du bureau.

Enfin, huit officiers de l'état-major général ont fait leur service ordinaire dans les états-majors de division et de brigade des corps appelés aux manœuvres d'automne. Ces manœuvres ont, en outre, été suivies par 8 officiers chargés de missions spéciales.

Infanterie. Il y a eu *deux écoles de recrues* dans chaque arrondissement de division. Comme d'habitude, les recrues instituteurs ont été instruites dans la seconde école de recrues de la IV^e division, à Lucerne, où ils formaient une compagnie particulière. L'école des recrues armuriers a eu lieu à Zofingue.

Il a été instruit 351 hommes de moins qu'en 1884. 746 hommes ont été recrutés dans les carabiniers. 4196 hommes (1884 : 2085) ont reçu des cartes distinctives de bons tireurs et 691 recrues de fusiliers (1884 : 1087) ont reçu la marque distinctive de bons tireurs.

Si la plupart des résultats obtenus ont été déclarés bons et satisfaisants, on a cependant prétendu dans divers rapports que, malgré les plus louables efforts, on n'était point parvenu, dans les écoles nombreuses, à pousser l'instruction individuelle aussi loin qu'on y parvenait antérieurement dans les écoles à effectif plus réduit. En conséquence, si le nombre des recrues d'une division devait constamment surpasser le chiffre de 1200 hommes, il sera nécessaire de revenir aux trois écoles de recrues par année ou d'examiner la question de savoir si le nombre des aides instructeurs extraordinaires et des cadres de sous-officiers ne devrait pas être augmenté. Les inconvénients que les écoles de recrues trop nombreuses ont, en particulier pour le développement des hommes dans le tir, ne disparaîtront qu'en agrandissant et en améliorant les installations de tir.

Le changement du tour de rôle des cours de répétition a eu pour conséquence que la durée réglementaire des cours de répétition a été conservée pour les bataillons des V^e et VII^e divisions, tandis qu'elle a été réduite pour les bataillons des III^e et VI^e divisions, qui avaient fait leur dernier service en 1884. Des cours de cadres ont, en outre, été organisés pour les 1^{re} et IV^e divisions, parce qu'elles vont être rappelées au service après une interruption de deux ans seulement.

En conséquence, les cours de répétition ont eu lieu par unités, suivant le nouveau tour de rôle adopté, savoir :

	VI ^e division :	Cours de 7 jours, par bataillon, avec un cours préparatoire de 3 jours pour les cadres ;
	VII ^e »	Cours de la durée réglementaire, par régiment ;
I ^{re} et IV ^e	»	Cours de cadres de 4 jours, par régiment ;
III ^e	»	Cours de 12 jours de durée, par brigade ;
V ^e	»	Cours de la durée réglementaire, par division.

Il y a eu 10 *cours de bataillon* à Zurich, 2 à Winterthour et 1 à Schaffhouse.

La plupart des cours ont eu une marche tout à fait satisfaisante, quoique le mauvais temps ait entravé l'instruction de quelques bataillons, au printemps et en automne. On a obtenu, en général, de bons résultats, ce qui doit être attribué, d'une part, à ce que les cadres sont bien préparés dans les cours qui précèdent l'entrée de

la troupe, et, d'autre part, au fait que les bataillons ont de nouveau été rappelés au service après une interruption d'une année seulement et même plus courte encore pour quelques-uns d'entre eux.

Les 3 cours d'armuriers qui ont eu lieu à la fabrique d'armes à Berne ont été suivis par 2 sous-officiers d'armement et par 26 armuriers, pour y compléter leur instruction technique.

Cours par régiment. Le 25^e régiment a fait son cours au printemps, à Frauenfeld. Les cours des régiments 26 à 28 ont eu lieu vers la fin de l'été et en automne à St-Gall et à Hérिसau. Le bataillon de carabiniers n^o 7 a fait pour lui seul son cours de répétition à St-Gall. Les manœuvres de campagne de trois régiments ont été suivies chacune par un escadron du 7^e régiment de cavalerie, ce qui a surtout contribué à rendre ces manœuvres plus instructives.

Tous les rapports s'expriment pour la plupart d'une manière très satisfaisante sur les résultats obtenus. L'instruction dans quelques branches du service a seule été contrariée par le mauvais temps et par la neige, dans le 26^e régiment. Les troupes sont endurantes, dociles et tranquilles sous les armes et dans les cantonnements ; elles sont, en outre, bien douées, pour la plupart, au point de vue intellectuel. Si on les compare aujourd'hui avec ce qu'elles étaient, il y a six à huit ans, on constate qu'elles ont notablement gagné sous tous les rapports. Les progrès sont essentiellement prouvés par un meilleur ordre pendant la marche, par l'observation d'une meilleure discipline de feu et par des formations régulières, même sur le théâtre du combat. Les progrès qui frappent le plus sont surtout ceux qui ont été faits par les sous-officiers. Les capacités des cadres sont évidentes, quoiqu'il y ait encore un certain nombre d'officiers subalternes et de chefs de compagnie dont les connaissances tactiques pourraient être plus développées. Tous les régiments sont bien conduits ; la plupart des commandants de bataillon sont de même à la hauteur de leur tâche.

Malgré leur courte durée, les *cours de cadres par régiment* ont été réellement utiles, car suivant les résultats de l'instruction, on peut admettre avec certitude qu'une lacune de plus d'une année dans les cours de répétition des I^{re} et IV^e divisions se serait bien moins fait sentir que si l'on n'avait pas fourni aux cadres l'occasion d'acquérir l'instruction théorique et pratique nécessaire pour se préparer au service qu'ils auront à faire avec la troupe en 1886.

Cours par brigade. La V^e brigade d'infanterie a fait son cours préparatoire comme suit ; le 9^e régiment à Kirchberg et Ersigen, le 10^e régiment à Berthoud. De la VI^e brigade, le 11^e régiment a fait son cours préparatoire à Bolligen, le 12^e régiment à Berne, avec le bataillon de carabiniers n^o 3.

Les troupes ont montré beaucoup de zèle et de persévérance dans les cours préparatoires. Chacun savait qu'à la fin du service la III^e division, presque au complet, aurait à manœuvrer contre une

autre division. Cette perspective n'a pas manqué de produire son effet sur l'esprit, la tenue et l'activité des chefs et de leurs troupes. On prétend cependant dans quelques rapports que la durée du cours préparatoire était trop courte pour retrouver la rigidité et la mobilité précédentes, surtout dans les formations en ordre serré.

D'autre part, on fait ressortir que la discipline et la direction du feu ont fait de véritables progrès.

On se loue particulièrement des qualités physiques de la troupe et de son excellente discipline, non seulement dans le combat, mais aussi pendant la marche. Sa conduite dans les cantonnements n'a jamais donné lieu à quelle plainte que ce soit. Mais le bon accueil qui a été fait aux troupes par les habitants a notablement contribué à leur faciliter le service.

Les rapports reviennent fréquemment sur les bons effets de l'école des sous-officiers, dont l'utilité se fait déjà sentir très avantageusement. Un certain nombre d'officiers subalternes manquent cependant de l'assurance, de l'énergie et de la vitalité nécessaires dans la plupart des branches du service ; la plupart des capitaines sont loués pour leurs bonnes qualités. La direction supérieure est déclarée généralement bonne et en partie très bonne. Elle s'est surtout fait remarquer dans la direction du combat, où, depuis le grade le plus élevé au plus bas, elle est devenue beaucoup plus réfléchie, plus calme et plus sûre.

Le rapport fédéral consacre quelques pages aux manœuvres exécutées l'année dernière par les III^e et V^e divisions, ainsi qu'aux cours préparatoires qui les ont précédés. Nous croyons bien faire en les reproduisant *in-extenso*, au moins comme curiosité de critique anonyme.

Manœuvres de division. Un nouveau tour de rôle a commencé cette année pour les *manœuvres de division*, qui, jusqu'ici, avaient toujours eu lieu sur des bases invariables. Les discussions qui s'élevèrent à cet égard aussi bien dans les Chambres fédérales que dans les cercles militaires, firent introduire dans l'ordre successif des cours de répétition réglementairement prescrits, une combinaison permettant de mettre en présence deux divisions voisines pour la dernière période des manœuvres.

On a mis cette innovation à exécution en organisant pour la même époque les manœuvres de division de la V^e division, avec ses armes spéciales, et les manœuvres de brigade de la III^e division, à l'exception toutefois de l'une de ses colonnes de parc, de la plus grande partie de son bataillon du train, de son bataillon du génie et de la plupart de ses ambulances. Cette mesure avait pour but de réunir les troupes de ces deux divisions et de leur faire exécuter des manœuvres combinées pendant les trois à quatre derniers jours, sous

le commandement de leurs divisionnaires. La seule conséquence qui soit résultée de ces nouvelles dispositions, a été de mettre sur pied l'état-major de la III^e division pendant la dernière moitié de la durée du cours.

La direction des exercices avait été confiée à M. le général Herzog. Il ne s'agissait plus, comme cela s'était fait jusqu'ici, de manœuvrer contre un ennemi marqué, sur la base de dispositions plus ou moins connues, mais bien de mettre les divisionnaires dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour atteindre le résultat convenu, suivant les ordres qui leur avaient été donnés, et suivant les résultats du service d'exploration qui devait être fait par les troupes en présence.

Sur sa demande, il a été adjoint au directeur des manœuvres 1 officier de l'état-major général, 2 adjudants, 1 officier d'administration et 1 secrétaire d'état-major.

Les manœuvres combinées de la division, soit des brigades, ont été précédées, pour l'infanterie et la cavalerie, de cours préparatoires qui, dans la V^e division, ont eu leur durée réglementaire, tandis qu'on n'avait pu y consacrer que quelques jours, dans les brigades de la III^e division, par suite de la réduction à 14 jours en totalité de la durée du cours de répétition ; mais il fallait qu'il en soit ainsi afin de pouvoir disposer du temps nécessaire aux manœuvres préliminaires de régiment contre régiment et de brigade contre brigade.

Les deux brigades d'artillerie n'avaient que la place d'armes de Thoun à leur disposition ; c'est pourquoi il fut prescrit que la III^e brigade d'artillerie irait y faire ses exercices de tir ordinaires après les jours de manœuvres seulement. On sera forcé d'avoir recours à une mesure de ce genre à l'avenir, en raison du petit nombre de places d'armes d'artillerie dont on dispose et de la distance considérable qui les sépare.

Les autres cours préparatoires ont eu lieu autant que possible dans les arrondissements de division et la marche en a été régulière et normale. Les manœuvres de détachement des corps des deux divisions ont dû être organisées de telle sorte que la concentration des troupes pût se faire successivement. On ne perdit ainsi aucune partie du temps déjà très limité qui avait été fixé pour les manœuvres.

En adoptant ces nouvelles dispositions pour les manœuvres, dans la prévision qu'il n'en résulterait pas un surcroît de frais trop considérables pour le budget, il ne fallait pas perdre ce principe de vue, en approuvant les mesures préparatoires qui seraient proposées et qui, plus tard, seraient mises à exécution, c'est pourquoi il fut nécessaire d'apporter diverses modifications au programme d'exercices présenté.

Ce programme devait donc prévoir avant tout : que le terrain de manœuvres serait choisi autant que possible au centre du territoire

compris entre Berne et Aarau ; que les deux divisions ne seraient pas réunies pour l'inspection, mais qu'au contraire, cette dernière serait fixée de telle sorte que les troupes puissent déjà se mettre en route le jour avant, pour se rapprocher du canton où elles doivent être licenciées. Le jour même de l'inspection, les troupes feraient encore, de la même manière, une partie du trajet nécessaire pour rentrer dans leurs foyers. S'il n'avait pas été tenu compte de ces considérations, le temps fixé pour les manœuvres aurait été nécessairement sacrifié, même dans le cas où les troupes auraient été transportées plus loin par les chemins de fer pour être licenciées.

On choisit donc pour les manœuvres un terrain très accidenté, où toutes les armes pouvaient être employées et qui était ainsi très avantageux pour le but que l'on se proposait.

Quant aux dispositions à prendre pour les manœuvres mêmes, suivant les prescriptions de l'instruction sur le service de campagne et dans le sens d'un projet qui devait être appliqué provisoirement et à titre d'essai, elles furent réservées au directeur des manœuvres.

La V^e division était déjà presque entière sous les ordres de son commandant pendant les cours préparatoires ; le commandement des troupes de la III^e division avait, en revanche, été réservé aux commandants de brigade, pendant les cours préparatoires et complémentaires, jusqu'au moment de la concentration générale fixée au 12 septembre, jour à partir duquel le divisionnaire en prit le commandement.

L'effectif des deux divisions était ce jour-là le suivant :

	Officiers.	Troupes.	Total.
V ^e division	465	8,836	9,301 avec 1637 chevaux.
III ^e »	415	6,991	7,406 » 1183 »
Total	880	15,827	16,707 et 2820 chevaux.

Entre les manœuvres de brigade et celles de la division réunie, il y a eu un dimanche consacré au repos et au service divin, célébré par la plupart des régiments.

Contrairement à ce qui s'était fait jusqu'ici, les juges de camp ont été appelés sans adjudants, mais en plus grand nombre, dans le but de leur fournir l'occasion de suivre plus nombreux et officiellement ces manœuvres de troupes. Ils en ont profité pour agrandir le cercle de leurs connaissances et il a été de même possible d'y appeler des brigadiers de landwehr qui n'ont jamais eu l'occasion de faire du service jusqu'ici. Cette innovation n'a toutefois pas été approuvée de chacun.

L'inspection a commencé le 14 septembre, jour où les manœuvres de campagne venaient de s'ouvrir, division contre division, et elle a été terminée par celle de la V^e division, le 17 septembre.

Nous empruntons ce qui suit au rapport d'inspection :

Le personnel des deux divisions possède des qualités très satisfaisantes ; la troupe, composée d'hommes pour la plupart vigoureux et bien constitués, se distingue par sa tenue calme, sa bonne volonté et sa discipline ; les fatigues qui lui ont été imposées, aussi bien pendant les cours préparatoires qui n'ont pas été favorisés par le temps que pendant les manœuvres de campagne, n'ont cependant pas trop entravé son entrain, ses aptitudes et sa mobilité.

L'équipement de la troupe ne donne lieu à aucune observation particulière. Il était plus ou moins en bon état, suivant l'âge du porteur et les soins qu'il en a en dehors du service. Nous devons toutefois faire remarquer ici que les longs et fréquents cantonnements de nos troupes et le tir dans la position à terre usent notablement les effets des soldats et les empêchent absolument de les conserver relativement intacts, jusqu'au moment où ils auront achevé leur temps de service. La botte dominait surtout dans la III^e division ; les bottines ne manquaient pas non plus, quoique l'expérience ait de nouveau établi qu'elles sont impropres dans le service militaire. Il faut espérer que ces deux sortes de chaussures ne tarderont pas de faire place à un bon soulier lacé, indispensable dans l'intérêt de l'aptitude de nos milices pour la marche. L'armement et le matériel de corps paraît avoir été remis et entretenu en bon état par les corps de troupes.

Les chevaux de cavalerie étaient en général bien conservés et ils sont restés alertes et vigoureux jusqu'à la fin du service, malgré ce qu'il avait de pénible pour eux, sans parler, comme cela se comprend, des cas exceptionnels où l'impossible aurait été exigé d'eux.

Les attelages d'artillerie étaient plutôt meilleurs que par le passé, malgré le grand nombre de chevaux de louage dont on avait besoin. Ce résultat n'a pu être obtenu qu'en ayant recours aux chevaux servant habituellement sur trois places d'armes d'artillerie. Grâce à cette mesure, les batteries de la V^e division avaient reçu des chevaux dont la plupart étaient habitués au service. Les batteries de la III^e division avaient été moins favorisées sous ce rapport, mais elles disposaient cependant de chevaux vigoureux et propres au service. Les chevaux les moins qualifiés étaient ceux loués dans les cantons pour le train de ligne.

Toutes les qualités de selles et de harnachements étaient représentées dans la cavalerie et dans l'artillerie. Quelques unités avaient reçu des équipements entièrement neufs ; d'autres en avaient reçu qui servaient depuis fort longtemps, mais qui n'ont pas empêché les chevaux de faire leur service et qui ne les ont pas blessés.

Les selles de la troupe sont réellement appropriées à nos besoins, ainsi qu'on a de nouveau pu s'en convaincre ; si toutefois quelques chevaux en ont souffert, ce n'est pas la qualité du matériel qui en est la cause, mais bien le manque de surveillance dans la manière

dont les chevaux sont sellés et paquetés. Cette absence de soins a souvent aussi été constatée à l'égard des chevaux d'officiers.

La subsistance des troupes a continué d'être livrée en régie, par les soins des compagnies d'administration, avec le même succès que par le passé. Ces unités y avaient déjà pourvu pendant les cours préparatoires, au moins pour une partie de leurs troupes, après quoi et sans avoir besoin de recourir à des moyens extraordinaires, elles se chargèrent de fournir à la division entière de l'excellente viande et du pain bien cuit et appétissant. L'avoine a été tirée de nos magasins, le foin et la paille ont, en revanche, été fournis par les communs. L'été ayant été très sec et le fourrage peu abondant, nous avons dû le payer fort cher, soit au prix courant du marché.

Le territoire des manœuvres était l'un des plus peuplés et comptait un certain nombre de grandes communes, ensorte que malgré les masses de troupes qui devaient être logées chaque jour, les difficultés n'ont pas été considérables. Il est vrai que le cercle de dislocation a souvent dû être agrandi et qu'il en est résulté des marches et contremarches inévitables ; elles ont néanmoins été préférées aux bivouacs proposés, parce que les changements de température sont fréquents en automne et que les troupes sont incontestablement mieux dans des locaux couverts et abrités qu'en plein air ; on évite aussi de cette manière le danger auquel l'état de santé des troupes est exposé aussi bien pendant le service qu'après.

Les manœuvres de division ont été exécutées suivant les prescriptions de notre instruction sur le service de campagne, mais avec la seule modification que le directeur des manœuvres a été dispensé de s'occuper du service des subsistances, du service sanitaire et des cantonnements. Ces questions ayant été remises aux soins des divisionnaires, le directeur des manœuvres s'est borné à désigner le terrain dans les limites duquel chaque division devait chercher à loger ses troupes.

Les idées générales et spéciales élaborées par le directeur des manœuvres, ainsi que les ordres ultérieurs qui les accompagnaient, étaient clairs et précis, parce que les manœuvres devaient être exécutées absolument comme en temps de guerre et se rapprocher ainsi autant que possible de la réalité. Les organes chargés de leur exécution n'avaient donc plus qu'à les prendre pour base de leurs dispositions de détail.

Comme nous l'avons déjà dit antérieurement, le fait que toutes les armes appelées avec la division devaient participer aux manœuvres, n'a pas permis au directeur de ces dernières de prendre ses dispositions comme il l'aurait voulu ; ce fait devait donc nécessairement exercer ici et là une certaine influence sur ces dispositions, et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour apprécier les opérations.

Ces dispositions furent préparées à temps, en tenant compte des circonstances locales, et si les directions qu'elles renfermaient et

qui devaient contribuer au succès des opérations n'ont pas été strictement observées, ce n'est pas elles qui auraient pu être la cause de l'insuccès qui se serait produit.

Les ordres donnés aux avant-postes étaient absolument complets et, pour ne pas laisser aux chefs de troupes la latitude d'occuper des positions trop étendues, on fixa des lignes de démarcation qui, quoique n'ayant pas été dépassées, facilitèrent néanmoins une trop grande dispersion des forces.

Le premier jour, les exercices des deux divisions ne s'étendirent pas au-delà du terrain compris entre Butzberg-Thunstetten-Wynau et l'Aar ; pour le second jour, on se proposait de choisir les environs d'Æschi ; le troisième jour les deux divisions devaient être réunies ; cette réunion ne rentrait pas dans les conditions prévues, mais elle avait pour but de mettre les troupes un peu plus entre les mains de leurs chefs et de ramener les exercices aux formations réglementaires.

La description tactique des manœuvres de campagne est contenue dans les rapports des cours et des détachements et nous nous permettons de nous y référer. Nous nous bornerons à constater ici que les déploiements réussis du troisième jour et l'ensemble avec lequel les différentes armes ont pris part aux opérations, prouvent que les manœuvres d'autrefois étaient beaucoup plus faciles à exécuter que celles qui ont été introduites maintenant et qui mettent aux prises deux adversaires d'égale force, obligés chacun de tenir compte des mêmes facteurs et dans lesquelles l'avantage est à celui qui prend les dispositions les plus habiles.

La manœuvre du premier jour a été jugée fort différemment ; on a reproché, non sans raison, à la III^e division, d'avoir trop divisé ses forces et de les avoir réparties sur un front de plus de trois kilomètres, c'est-à-dire beaucoup trop étendu. Avec le faible effectif de ses corps, la conséquence immédiate qui devait en résulter était de faire perdre le contact et d'empêcher les corps de se soutenir mutuellement. On était aussi dans le vrai en critiquant le déploiement de la V^e division, car les positions qu'elle occupait primitivement, avec l'Aar à dos, étaient des plus dangereuses. Mais il faut dire à sa décharge que le pont de bateaux qu'elle a fait construire, pour livrer passage à ses troupes, avait été ordonné dans un but d'instruction et que la position dans laquelle elle se trouvait sera toujours la même toutes les fois qu'un corps se décidera à franchir une rivière par ce moyen. Le danger était cependant diminué par le fait qu'au moment du passage il y avait déjà, à la hauteur de la ligne des avant-postes, deux régiments d'infanterie qui avaient gagné assez de terrain pour rendre beaucoup moins désastreuses les conséquences d'une retraite.

La manœuvre du second jour a manqué dans ses parties essentielles et cela de nouveau par suite d'un front trop étendu et parce

que l'agresseur n'était pas suffisamment renseigné sur la position de l'adversaire. Son hésitation lui a fait perdre le plus clair de son temps et il ne s'est décidé à attaquer résolument l'aile gauche de son adversaire qu'au moment où sa propre aile gauche, se heurtant à des forces supérieures, commençait déjà à perdre un terrain péniblement acquis et à battre en retraite ; dans ces conditions, le mouvement de l'aile droite était compromis ; le combat fut bien repris momentanément, mais il fallut bientôt le faire cesser entièrement.

Si le spectacle offert par ce jour de manœuvre n'a pas été satisfaisant et sans vouloir excuser la timidité de la division assaillante, nous devons néanmoins constater qu'en résumé des situations vraiment correctes se sont présentées plus d'une fois dans le cours de la manœuvre ; les dispositions prises pour engager le combat étaient justes, la répartition des troupes n'avait rien d'anormal ou de surprenant, la discipline de marche a satisfait, les différentes armes et les différents corps se sont forcés d'exécuter ponctuellement les ordres qui leur étaient transmis et de se soutenir mutuellement et à temps ; enfin, les corps en activité en seconde ligne n'ont pas été laissés sans surveillance, quoiqu'elle eût pu avoir un meilleur résultat.

Dans ce rassemblement de troupes, comme dans toutes les manœuvres en temps de paix, il n'a pas été tenu suffisamment compte de l'effet du tir, et quant à la discipline de feu, il faut encore s'efforcer d'obtenir de meilleurs résultats si nous ne voulons pas que dans un cas sérieux l'action des troupes soit compromise par le manque de munition.

Quant à la manière dont les différentes armes se sont comportées, il faut reconnaître que les chefs de troupes ont été bien secondés. Les cantonnements n'étaient indiqués qu'à la fin de la manœuvre et quoiqu'ils aient été rapidement occupés, les troupes n'y ont pas toujours trouvé leur nourriture prête ; il faut donc chercher encore une forme de transmission des ordres qui prévienne cet inconvénient. Une lacune semblable doit disparaître aussi du service des rapports, qui ne se fait pas encore de manière à ce que les chefs de troupes puissent prendre leurs dispositions en connaissance de cause. Des nouvelles insignifiantes, trop souvent répétées, jettent de la confusion dans l'esprit et non de la clarté.

L'*infanterie* des deux divisions est une des meilleures de notre armée et il faut reconnaître que son instruction est l'objet des soins les plus attentifs. Les corps et les détachements sont dans la main de leurs chefs. Dans la III^e division surtout, on tient à une application stricte des formations réglementaires. La V^e division n'est pas inférieure à sa voisine dans l'art d'utiliser le terrain. Le service d'avant-postes n'avait jamais été pratiqué jusqu'ici d'une manière aussi sérieuse et toutes les tentatives faites par les deux adversaires pour se prendre mutuellement en défaut ont échoué. Les feux à

grandes distances ont été moins employés que précédemment et si, d'une manière générale, on a tenu beaucoup plus à la discipline du feu, c'est en particulier dans l'attaque et dans la défense du cours supérieur de l'Oenz que le mieux a été l'ennemi du bien. Les outils de pionniers ont été utilisés à maintes reprises, mais seulement pour la construction d'abris passagers.

La *cavalerie* mérite des éloges pour l'initiative de ses hommes et pour l'activité qu'elle a déployée comme corps. Mais, à vouloir se surpasser, on risque, à la longue, d'épuiser les hommes et les chevaux. Dans le service d'exploration, elle s'est contentée d'observations trop générales, qui n'ont pas permis aux commandants de corps de prendre leurs dispositions ultérieures en toute connaissance de cause et qui peuvent parfois induire en erreur, comme cela a été le cas pour la V^e brigade le premier jour et pour la X^e brigade le second jour. Du reste, les régiments de cavalerie avaient en général à pourvoir à la protection des ailes et ils ont aussi rendu de bons services à l'infanterie. Quelques charges ont été tentées ici et là et même renouvelées, mais elles ne paraissent pas avoir eu d'autres résultats que celui de fatiguer beaucoup les chevaux et de compromettre les ralliements.

L'*artillerie* a fait correctement le service de ses pièces ; ses positions étaient bien choisies, les changements de projectiles et de buts bien ordonnés, l'occupation et l'abandon des positions hardiment exécutés. Dans certains cas l'artillerie n'est pas intervenue assez rapidement, surtout dans la V^e division ; dans la III^e division des positions ont été abandonnées trop tôt ; on s'était trop pressé aussi de construire des retranchements de pièces, en se fondant sur des suppositions qui ne se réalisèrent pas, ensorte que le service fut entravé, sans offrir la protection sur laquelle on comptait. Quelques batteries ont été détachées sans que le terrain eût été reconnu au préalable et sans qu'on eut toujours pourvu à leur sécurité.

Le remplacement des munitions a eu lieu conformément aux ordres donnés, ainsi que les mouvements du train d'armée. Il y a une amélioration à constater sous ce rapport, mais le possible n'a pas encore été obtenu parce que le train reste la plupart du temps sans soutien, ensorte qu'il est fréquemment surpris et dérangé par des patrouilles de cavalerie.

Les *troupes du génie* se sont acquittées de leur service technique avec habileté et tenacité.

Les ponts jetés près de Wynau et de Wolfiswyl furent exécutés sans obstacles et sans perte de temps. Les sapeurs et les pionniers ont vigoureusement travaillé aux retranchements, aux améliorations de routes, aux passages de rivières, aux barricades, aux abatis, etc. La section télégraphique a établi de fréquentes communications avec les divers quartiers-généraux et qui fonctionnèrent bien partout où

l'on en fit usage ; on essaya enfin de soutenir une attaque de nuit au moyen de la lumière électrique.

Les *troupes sanitaires* et *d'administration* rendirent aussi de bons services ; les dernières furent secondées dans leur tâche par un certain nombre d'auxiliaires pris parmi la troupe. Les rapports de cours se déclarent satisfaits de leur activité. La 3^e compagnie d'administration était disloquée assez en arrière des troupes, mais, malgré le surcroît de travail qui en fut la conséquence, elle parvint à faire face à tous les besoins.

Le personnel sanitaire s'est efforcé de rendre ce cours de répétition aussi instructif que possible et il ne négligea aucune occasion pour installer à propos ses places de pansement et ses ambulances.

L'état sanitaire de toutes les troupes a été fort satisfaisant ; aucun accident de quelque importance ne s'est produit.

L'inspection finale des brigades de la III^e division revenait de droit au divisionnaire ; elle eut lieu près de Berthoud ; celle de la V^e division eut lieu près d'Ensingen, mais il n'y fut consacré que le temps strictement nécessaire, afin que les corps pussent encore effectuer le même jour une partie du trajet nécessaire pour se rapprocher des cantonnements où ils devaient être licenciés. La troupe s'était bien préparée pour le dernier acte de ses manœuvres ; l'habillement et le paquetage étaient aussi en bon état qu'on pouvait équitablement l'exiger après les fatigues que l'on venait d'éprouver.

L'infanterie défila en colonne de peloton, ainsi que la cavalerie, et l'artillerie en front de batterie ; les deux dernières armes d'abord au pas, ensuite au trot.

L'alignement des troupes était satisfaisant ; le pas était un peu court dans quelques unités d'infanterie par suite de la mesure trop lente des marches ; les distances n'ont rien laissé à désirer et le port d'armes était assez satisfaisant. Le parc de division, le génie et les corps sanitaires ont bien marché et dans les corps montés la distance et l'alignement ont été bien conservés, même dans les allures rapides.

L'inspecteur termine son rapport en mentionnant le bon accueil fait aux troupes dans les cantons de Berne, de Soleure et d'Argovie et en constatant que, pendant ces manœuvres, chacun, du premier au dernier, a travaillé avec intelligence et tenacité.

Il conclut en ces termes :

Si ce premier essai de baser nos grandes manœuvres sur des situations plus conformes aux réalités de la guerre n'a pas donné un résultat entièrement satisfaisant, il ne faut pas oublier que c'était la première fois qu'on en demandait autant aux officiers et aux troupes (*sic !!!*). Il est d'autant plus nécessaire de persévérer dans la voie inaugurée que c'est la seule manière de corriger les fautes qui se sont produites, c'est à dire en fournissant aux chefs l'occasion de

s'exercer dans l'art du commandement en agissant d'après leur propre initiative et leur propre discernement.

Exercices de tir des cours de répétition. Comme la durée des cours préparatoires aux cours de répétition de brigade et de division est très limitée, parce que l'instruction est spécialement consacrée aux grandes manœuvres de campagne, les exercices de tir ont dû être totalement supprimés dans ces cours de répétition; en revanche, ils ont été pratiqués sur une échelle d'autant plus grande dans les cours de répétition des bataillons et des régiments. Le programme de tir normal élaboré pour ces derniers cours n'a pu, toutefois, être entièrement parcouru et exécuté que dans les régiments et dans le bataillon de carabiniers de la VII^e division. Les bataillons de la VI^e division n'avaient qu'un cours de sept jours de durée pour la troupe, en sorte que le programme de tir a dû être nécessairement réduit.

Landwehr. A teneur du tour de rôle modifié, les cours de répétition ont eu lieu comme suit :

I^{re} division, brigade n^o I et bataillon de carabiniers n^o 1 ;
 II^e » » » IV,
 IV^e » » » VII,
 VIII^e » » » XVI et bataillon de carabiniers n^o 8,
 soit ensemble 24 bataillons de fusiliers et 2 bataillons de carabiniers.

Dans ce nombre, la I^{re} et la VII^e brigades et le bataillon de carabiniers n^o 1 faisaient leur cours de répétition pour la seconde fois, tandis que les brigades IV et XVI et le bataillon de carabiniers n^o 8 le faisaient pour la première fois.

Les rapports constatent que les bataillons qui faisaient le cours de répétition pour la seconde fois ont fait incontestablement des progrès, vers la fin du service, depuis leur premier cours de répétition, en 1882.

Les cours de répétition de l'élite et de la landwehr, et les cours de cadres des régiments de l'élite ont été suivis comme suit :

Cours de répétition de l'élite.

	Entrés au service.	
	1884	1885
III ^e division,	5757	6012
V ^e division,	6864	6858
VI ^e division,	7853	8206
VII ^e division,	8298	8665
Totaux,	28772	29741

Cours de cadres par régiment.

	Entrés au service en 1885
I ^{re} division,	1270
IV ^e division,	1365
	<hr/>
Total,	2635

Cours de répétition de la landwehr.

	Entrés au service en 1885.
I ^{re} division (brigade I),	3339
II ^e division (brigade IV),	2097
IV ^e division (brigade VII),	2273
VIII ^e division (brigade XVI),	3175
	<hr/>
Total,	10904

251 sous-officiers et 7 soldats ont suivi les *écoles préparatoires d'officiers* qui ont eu lieu dans les huit divisions de l'armée. 243 élèves ont été recommandés pour le brevet contre 193 en 1884.

8 élèves de la VI^e division, non recommandés pour le brevet, ont été autorisés à subir un nouvel examen, après avoir achevé le cours préparatoire de cadres de la première école de recrues de 1886.

Pour compléter le corps des officiers de la landwehr, il y a eu des écoles préparatoires extraordinaires d'officiers dans les I^{re}, II^e, III^e, V^e et VI^e divisions.

70 élèves ont été recommandés pour le brevet. — Il y en avait eu 62 en 1884.

3 écoles de tir d'officiers ont eu lieu à Wallenstadt et 2 à Fribourg. 193 officiers d'infanterie et 2 du génie les ont suivies.

On a consacré encore plus de temps que par le passé à l'instruction tactique des officiers pour le tir de combat. Dans ce but la place de tir de Wallenstadt a été pourvue de toutes les installations de tir nécessitées par la pratique du tir de combat. Les résultats de cette instruction ont été constatés dans toutes les écoles. Le tir de précision n'a aucunement souffert de l'importance donnée au tir de combat. Les résultats obtenus par les officiers dans le tir individuel et dans le feu de salves dépassent, pour la plupart, ceux des écoles de tir de sous-officiers.

46 sous-officiers supérieurs, 107 caporaux et 1166 soldats ont pris part aux *écoles de sous-officiers*.

Le succès de toutes ces écoles est le même que l'année dernière ; il a été jugé favorablement.

Suivant les tabelles de tir, les *exercices de tir* obligatoires ont été suivis par 4263 hommes de l'élite et 2912 de la landwehr.

Les résultats de tir sont un peu meilleurs qu'en 1884 dans les fusiliers de l'élite, et dans les carabiniers de l'élite et de la landwehr. Dans les fusiliers de la landwehr, ils sont égaux ou moindres.

	1885	1884
Nombre des sociétés qui ont réclamé le subside fédéral,	2,617	2,540
Nombre des membres ayant droit :		
<i>a.</i> Au subside de fr. 3 —		
avec 50 balles	56,217	
<i>b.</i> Au subside de fr. 1 80		
avec 30 balles	27,944	
	<u>84,161</u>	<u>84,177</u>
Subside fédéral payé aux sociétés	<u>fr. 218,917 20</u>	<u>fr. 219,785 40</u>

Le nombre des sociétés volontaires de tir concourantes a été de 2617. Il s'est augmenté de 77 depuis l'année dernière, et le nombre des membres de 813, soit de 113,953 à 114,766. En revanche, le subside payé aux ayants-droit a subi une diminution.

Sous date du 26 juin 1885, le Conseil des Etats a invité :

Le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas, dans l'intérêt de l'instruction militaire préparatoire, de contribuer aux frais de munition des *corps de cadets* cantonaux qui font des exercices de tir militaire à balle, ainsi que cela se pratique à l'égard des sociétés volontaires de tir, et à des conditions analogues.

Il résulte des renseignements statistiques recueillis par le département militaire, ensuite de cette décision, que dans 52 grandes localités, il existe 54 corps de cadets, avec un effectif variant de 5300 à 5470 cadets. On ne peut, sans doute, considérer comme « corps de cadets cantonaux », ainsi que s'exprime le postulat, que ceux qui se composent des élèves des écoles et des séminaires cantonaux. L'âge des cadets varie de 10 à 20 ans ; toutefois, pour le plus grand nombre d'entre eux, soit pour environ 4700 cadets, cette instruction cesse avec l'âge de 15 et 16 ans, tandis qu'elle continue d'être donnée à 700 élèves âgés de plus de 16 ans.

Ces corps disposent, en chiffre rond, de 5260 fusils de cadets ; le tir à balle est pratiqué par environ 2200 cadets qui s'y exercent déjà en partie depuis l'âge de 10 ans ; les cibles sont placées jusqu'à la distance de 300 mètres, et les résultats de tir sont bons en partie, et assez médiocres pour l'autre. Il résulte de ces indications, ainsi que du fait particulier que plus de la moitié des corps appartient aux cantons d'Argovie (19) et Zurich (11), que les corps de cadets sont généralement peu répandus. Ils se composent en grande partie de jeunes gens au-dessous de 16 ans, ce qui n'est pas de nature à leur attribuer un rôle important dans le tir à balle, car, sans une instruction préparatoire poussée aussi loin que possible, ces exercices ne peuvent pas avoir une valeur durable pour le développement militaire ultérieur de ces jeunes gens ; il leur serait donc plus utile de

s'exercer au tir à l'arbalète et au tir de chambre avec de légers fusils.

Quant aux jeunes gens au-dessus de 15 ans, le département militaire a déjà fait différentes concessions à ceux d'entre eux qui s'exercent volontairement au tir dans les sociétés. Ce qui contribuerait toutefois le plus à stimuler l'enseignement du troisième degré, ce serait d'y joindre des exercices de tir bien organisés ; et dans ce cas, le département estime que la Confédération pourrait, sans inconvénient, accorder un subside de 3 francs par élève qui aurait rempli les conditions fixées. Actuellement, ce subside dépasserait à peine 3000 fr. Les exercices les plus utiles pour cette classe d'âge consisteraient à remplir certaines conditions, à de courtes distances et de grandes cibles, après quoi seulement on exigerait davantage, à de plus grandes distances et avec des cibles plus petites.

Il y a eu trois *écoles centrales*, avec un programme d'instruction aussi réduit que possible. L'école centrale I a eu lieu à Thoune avec un effectif de 70 officiers subalternes (43 d'infanterie, 8 de cavalerie, 10 d'artillerie et 4 du génie, ou 52 officiers de troupes et 18 adjudants). L'école centrale II, qui a eu lieu également à Thoune, a été suivie par 36 capitaines (29 d'infanterie, 1 de cavalerie, 5 d'artillerie et 1 du génie). L'école centrale III, qui a eu lieu à Genève, a été suivie par 34 majors (24 d'infanterie, 1 de cavalerie, 6 d'artillerie et 3 du génie).

Pour la première fois, des officiers de toutes les armes ont pris part aux écoles centrales II et III. Les résultats des trois écoles ont été satisfaisants.

Les officiers ci-après désignés ont été envoyés aux *manœuvres d'automne des armées voisines* :

Allemagne : MM. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie, et le lieutenant-colonel Wild.

France : MM. le colonel-divisionnaire Bleuler, qui toutefois est tombé subitement malade au moment de partir et qui a dû en être dispensé, et le major Dufour.

Autriche : MM. le colonel-brigadier Nabholz, le lieutenant-colonel Henggeler et le major Steiger.

Italie : MM. le colonel-divisionnaire Pfyffer et le major Pagan.

Des missions spéciales ont en outre été confiées à MM. le général Herzog, le colonel Schumacher, les lieutenants-colonels Gressly, Locher, Bleuler, Roth et le capitaine sanitaire Bovet.

Le département militaire a aussi obtenu l'autorisation d'envoyer 1 officier d'infanterie, 2 de cavalerie et 1 d'artillerie faire un stage temporaire dans des armées étrangères.

Le rapport fédéral entre ici dans quelques détails concernant l'instruction au *polytechnicum*. Nous relèverons seulement que les examens ont été subis à la fin du semestre d'hiver 1884-85, par 12 élèves et à la fin du semestre d'été 1885 par 11 élèves.

Le rapport signale aussi que le chef de la section des sciences militaires, M. le colonel Rothpletz, a publié les nouveaux ouvrages ci-après :

« La méthode de combat des trois armes et leur emploi ».

I^{re} partie : Le développement historique.

III^e » La cavalerie.

Cavalerie. 1. Achat de chevaux de cavalerie.

De 1875 à 1884, on a acheté

		dans le pays 569,	à l'étranger 4606	chevaux
en 1885	»	82	»	345
Total	»	651	»	4951

Parmi les 82 chevaux achetés dans le pays, il y en avait un certain nombre qui ne remplissaient pas complètement les conditions exigées d'un cheval de cavalerie ; il y en avait aussi quelques-uns de conformation trop lourde, et que l'on n'aurait pas dû accepter, car c'est à peine s'ils pourront faire les 10 ans de service prescrits, en sorte qu'ils devront être réformés avant le temps. Il est évident que les chevaux du pays ne sont pas encore de race uniforme ; cette uniformité est d'autant plus difficile à constater que c'est le plus petit nombre de chevaux élevés dans le pays qui ont été conduits sur les places d'achat et présentés à la commission. Ce qui manque en tout cas à ces chevaux, c'est l'élasticité et les allures décidées des chevaux du nord de l'Allemagne ; ces qualités manquent aux produits du pays, en partie en raison de leur conformation, mais surtout par suite des fautes commises par les éleveurs, dans le dressage et l'entraînement des jeunes animaux. L'élevage du cheval ne répondra mieux aux intérêts militaires et n'entrera dans une bonne voie, que lorsque les étalons importés dans le pays seront destinés à des juments de choix, et que l'on vouera tous ses soins à la reproduction. Les fautes les plus graves, commises sous ce rapport, consistent à donner une nourriture défectueuse aux jeunes produits et à les astreindre trop tôt au travail, en sorte que la plupart des chevaux offerts en vente ont déjà tellement souffert des membres que leur emploi comme chevaux de selle reste longtemps douteux, et que la cavalerie ne peut dès lors pas les accepter. Les produits de l'élevage ne pourront être utilisés comme chevaux de selle qu'à la condition d'être l'objet d'une surveillance continuelle et très minutieuse ; si, d'autre part, l'arme doit continuer de faire des sacrifices, même au détriment de sa vitalité, elle a le droit de demander que l'on tienne toujours davantage compte de ses vœux et de ses désirs les plus justifiés.

Les chevaux achetés à l'étranger continuent de satisfaire à nos exigences, mais il y en a toujours quelques-uns dans les grands transports qui laissent ici et là à désirer au point de vue de leur conformation. En courant à d'autres sources de production, il a été

possible de se procurer un plus grand nombre de chevaux d'un âge mûr.

A la fin de l'année dernière, la seconde classe d'âge des cavaliers montés au moyen de chevaux fédéraux, est passée en landwehr avec 199 chevaux sur lesquels 151 sont devenus la propriété de leurs cavaliers, ensorte que le stock de chevaux destinés à la remonte des officiers a subi une notable augmentation. Les noms et le domicile des propriétaires de ces chevaux sont portés par voie de circulaire à la connaissance des officiers montés.

On a continué de suivre la méthode adoptée antérieurement pour le *dressage des chevaux* ; cette méthode est bonne, elle consiste à habituer toujours plus les chevaux au travail, depuis le premier au dernier jour ; ils ont été montés en plein air et en ligne droite, beaucoup plus que par le passé.

(A suivre.)



Recrutement de 1887.

Pour le *recrutement de 1887*, le département militaire suisse a émis, en date du 8 courant, la circulaire ci-après :

En nous référant à l'ordonnance du 25 février 1878, concernant la levée des hommes astreints au service militaire, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre à temps les mesures nécessaires pour le recrutement de 1887, et de vous conformer à cet effet aux prescriptions de l'ordonnance ci-dessus mentionnée et à celles ci-après :

Les officiers de recrutement et leurs remplaçants ont été désignés comme suit :

I^{er} arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le colonel-brigadier de Cocatrix, à St-Maurice.

Remplaçant : M. le colonel-brigadier David, à Correvon.

II^e arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le colonel Sacc, Henri, à Colombier.

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel de Reynold, à Fribourg.

III^e arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Weber, à Berne.

Remplaçant : M. le major Egger, à Berne.

IV^e arrondissement de division.

Officier de recrutement : M. le lieutenant-colonel Segesser, à Lucerne.

Remplaçant : M. le lieutenant-colonel Mägli, à Wiedlisbach.